

<https://snetap-fsu.fr/Le-ministere-veut-innover-avec-la-creation-d-un-nouveau-modele-d-etablissement.htm>
!



Le ministère veut innover avec la création d'un 'nouveau modèle' d'établissement supérieur agricole !

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -
Date de mise en ligne : mercredi 29 mai 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 4 juillet prochain, le [CNESERAAV](#) est appelé à donner son avis sur le décret de création d'un « nouvel » établissement "d'excellence" issu de la fusion de Montpellier Sup Agro et Agro Campus Ouest.

Fusionner deux ou trois établissements éloignés de l'hexagone, équivaut-il à un nouvel établissement ?

Ce nouveau « grand établissement » a pour objectif de regrouper / fusionner des établissements d'enseignement supérieur existants, dans un premier temps Montpellier Sup Agro et d'Agrocampus Ouest, puis peut-être, ou pas, AgroSup Dijon. Cet "établissement fondateur" pourra en accueillir d'autres par la suite, mais seulement comme "associés" ?

A la date du 1er janvier 2020, avec un siège social isolé à dans le Grand Paris (quid de son financement ?), le ministère s'apprête à mettre en place son 'administration recomposée, sans étude d'impact sur les conditions du travail dans les "écoles internes" et sur la qualité du service offert aux étudiants ...

Et cela pour quel avantage ? Les objectifs crédibles à court, moyen et long terme n'ont pas été clairement évoqués pour l'instant... Pas non plus d'étude de l'existant qui servirait d'indicateur pour mesurer le succès du projet plus tard...

Mardi 21 mai, un groupe de travail s'est réuni à Paris avec des représentants des sections locales [FSU](#) (Snetap, Snesup et FSEEVF) des établissements du Sup agricole.

La FSU n'accepte pas un affaiblissement de la représentation des personnels et des étudiant.es dans les futurs conseils du nouvel établissement. Il n'est pas acceptable non plus, que les conseils d'école interne n'aient aucun rôle ou avis à donner dans les décisions qui seront prises au niveau national.

La FSU s'inquiète de la mise en place d'un établissement "fondateur" dit d'excellence au côté d'établissements "associés" qui seraient de seconde zone.

En l'état actuel du projet de décret du nouvel établissement, la FSU est opposée à cette fusion mais la FSU continuera à négocier avec la tutelle pour obtenir des améliorations visant à une vraie organisation démocratique de l'établissement.

Enfin la FSU s'interroge sur la stratégie et les moyens mis en oeuvre par ce ministère pour accompagner l'enseignement supérieur face aux évolutions et enjeux sociétaux actuels...

Le ministère veut innover avec la création d'un 'nouveau modèle' d'établissement supérieur agricole !

